

Extraits de Philippe Poirier, *Don et management : de la libre obligation de dialoguer*, Paris, l'Harmattan, Juin 2008

### ***La loi posée après le passage à l'acte***

Freud nous décrit tout d'abord un temps primordial dominé par un père tout puissant, (...)

(...) Les fils de la horde primitive sont dans un rapport d'impuissance face au père. (...)

(...) La haine contre leur père lie les frères entre eux, le désir de mort partagé fonde le lien social. (...)

(...) « le meurtre du père institue la possibilité constante du meurtre. (...)

(...) Le courant de la psychologie sociale influencé par la psychanalyse est fortement marqué par ce socle théorique fondateur, qui pose comme principe que les relations sociales sont inévitablement marquées par des rapports de force, où chacun surveille l'autre et cherche tout ce qui pourrait élargir sa zone d'influence.

Si l'on passe d'un « monde de rapports de forces à un monde d'alliance et de solidarité »<sup>1</sup>, c'est au prix d'une loi posée après un passage à l'acte. (...)

(...) ce qui gouverne c'est moins la loi de relation permise par l'interdit, que l'interdit de toute puissance limité par la loi.

(...) Dans ces conditions le don ne pourrait jamais être, in fine, que calcul en vue d'accéder à ses fins, du moins à un espace plus grand d'influence et de pouvoir.

### ***Le don fructifie dans la loi***

(...) Intéressons-nous à cet autre mythe fondateur qu'est la Genèse pour tenter de repérer si elle laisse un espace au don. (...)

(...) Au contraire du mythe de la horde primitive, la loi posée avant le passage à l'acte rend possible l'altérité en tant qu'expression de la rencontre de deux êtres semblables en humanité, mais intrinsèquement différents dans leur humanité. Il relève de la responsabilité de chacun et des groupes dans lesquels nous vivons et agissons de ne pas l'oublier.

---

<sup>1</sup> Ibid. p. 38.